



# Programme Avantage Diplômés de Manuvie

## Prenez l'avantage grâce au Programme Avantage Diplômés de Manuvie

Les étudiants et les nouveaux diplômés peuvent maintenant obtenir plus facilement et à moins de frais une protection en cas d'invalidité.

Vous avez un programme ambitieux pour l'avenir : une nouvelle carrière, une maison à vous, ce voyage tant attendu en Europe, peut-être même un jour votre propre entreprise ou cabinet. Vous avez travaillé fort et vous possédez maintenant ce qui pourrait être le plus grand avantage de votre vie : la possibilité de travailler et de toucher un revenu. Et si une blessure ou une maladie vous empêchait de travailler – et de gagner votre vie? Vous risqueriez de perdre ce précieux avantage.

### La solution?

Un contrat d'assurance invalidité Série Procadres<sup>MD</sup> et Série Franprise<sup>MD</sup> de la Manuvie. Il procure une rente mensuelle pour remplacer votre revenu si vous devenez incapable de travailler en raison d'une maladie ou d'une blessure.

Il y a mieux encore... Avec le Programme Avantage Diplômés de Manuvie, certains étudiants et nouveaux diplômés peuvent aussi bénéficier de cette importante protection du revenu :

- sans devoir se soumettre à la tarification financière normalement nécessaire pour souscrire un contrat d'assurance invalidité, et
- en obtenant un rabais avec Série Procadres, selon votre âge, votre statut d'étudiant ou votre profession.

Voilà deux avantages appréciables pour quelqu'un dont la carrière débute à peine.

### Le moment est venu de prendre l'avantage.

Vous n'avez peut-être pas encore songé à souscrire une assurance invalidité. Après tout, votre revenu n'est probablement pas aussi élevé aujourd'hui qu'il le sera demain, et vous êtes jeune et en santé. Pourquoi auriez-vous besoin d'une telle assurance? Pour toutes ces raisons, et bien d'autres!

**Protéger votre bien-être financier.** Durant vos études et votre formation spécialisée, vous avez peut-être contracté des dettes considérables. Il est essentiel que vous assuriez votre revenu actuel et futur pour protéger votre bien-être financier. En souscrivant une assurance dès maintenant, pendant que vous êtes jeune et en santé, vous êtes plus susceptible d'être admissible à la couverture. Et nous n'exigeons pas de preuve de votre revenu, condition que d'autres sont tenus de remplir.

**Payer une prime mensuelle plus faible.** Si vous souscrivez la couverture pendant que vous êtes jeune, vos primes seront moins élevées que si vous attendez dix ou vingt ans. Si votre statut d'étudiant ou votre nouvelle profession vous rend admissible au rabais du Programme Avantage Diplômés, le coût de votre protection sera encore moins élevé.

C'est selon nous la solution qu'il vous faut pour protéger votre revenu.

## Pourquoi choisir la série procadres ou franprise de Manuvie

Il s'agit de l'un des régimes d'assurance invalidité les plus complets que vous puissiez trouver.

Avec Série Procadres ou Série Franprise:

- Vos garanties ne seront pas modifiées si votre emploi ou votre état de santé change. Votre couverture ne peut pas être résiliée et vous pouvez la renouveler jusqu'à l'âge de 65 ans.
- Le montant de la prestation mensuelle augmentera au taux composé annuel de 5 %, tant que vous n'êtes pas invalide. C'est une fonctionnalité que nous aimons appeler une amélioration automatique de la garantie (AAG). Et elle est intégrée sans aucuns frais additionnels. C'est donc un moyen simple et sans souci de vous assurer que votre protection évolue au même rythme que votre revenu.
- Obtenez une indemnité supplémentaire égale à 25 % de votre rente mensuelle en cas d'invalidité catastrophique.
- Ajoutez des garanties complémentaires facultatives qui vous permettent d'adapter votre couverture, y compris :
  - **L'Avenant de protection de la santé** (versions « standard » et « améliorée ») procure aux professionnels de la santé une couverture sans pareille.
  - **L'Avenant de remboursement des primes** vous récompense pour prendre soin de votre santé en vous donnant droit à des remboursements si vous ne présentez aucune demande de règlement ou si vous en présentez peu.
  - L'avenant **Valurenta** assure le dépôt de la rente dans un régime de placement de Manuvie pendant que vous êtes invalide, afin que le financement de votre retraite ne soit pas interrompu.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller ou visitez **manuvie.ca**

Les produits et services de l'Assurance collective sont offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie). Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2020. Tous droits réservés. Manuvie, C. P. 2580, succ. B, Montréal (Québec) H3B 5C6.

Pour parler à un représentant de Manuvie, composez le 1 866 626-8543

MP1306684F 12/20 AODA

## Regarder vers l'avenir

Planifier son avenir est sans aucun doute la principale source de préoccupation ces temps-ci. Nous aussi avons à cœur la planification de l'avenir, ainsi que la vie après le travail. C'est pourquoi nous avons intégré l'option Soins futurs à tous les contrats Série Procadres, ce qui vous donne la possibilité d'échanger votre couverture d'assurance invalidité contre un régime d'assurance soins de longue durée le temps venu.

Les garanties et avantages décrits dans la présente brochure sont soumis à certaines conditions et restrictions. Votre conseiller est la personne idéale pour vous aider à comprendre toutes les facettes des contrats Série Procadres et du Programme Avantage Diplômés de Manuvie.

## Vous pouvez compter sur nous

Lorsque vous choisissez Manuvie, vous profitez de la solidité du plus grand assureur vie du Canada et de l'un des plus importants dans le monde. La solidité de Manuvie et sa détermination à toujours en donner plus à ses clients sont les gages de sa capacité à répondre à vos attentes pour de longues années encore.